



AGCK Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen in der Schweiz  
CTEC Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse  
CLCC Comunità di lavoro delle Chiese cristiane in Svizzera  
CLBC Cuminanza da lavur da las baselgias cristianas en Svizra



## Label Oecumenica

# DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL

La demande d'attribution du label Oecumenica est déposée auprès du secrétariat général de la CTEC.CH avec la documentation sur le projet :

Anne Durrer, Case postale 3016, 3001 Berne,  
031 370 25 01, [info@agck.ch](mailto:info@agck.ch).

Le secrétariat général accusera réception et demandera si nécessaire de plus amples informations. Il **transmettra ensuite la demande à la commission du label Oecumenica**.

Les membres de la commission du label Oecumenica doivent pouvoir accéder **en tout temps** aux informations sur le projet et toutes ses composantes. La commission évalue le projet en fonction des critères d'octroi et propose, le cas échéant, au présidium de la CTEC.CH l'attribution du label. Elle **motive sa proposition** en documentant l'adéquation du projet aux critères.

**La compétence d'attribuer le label Oecumenica est du ressort du présidium de la CTEC.CH.**

Le secrétariat général conviendra avec les responsables du projet de l'organisation d'une **cérémonie publique qui permette de donner un écho médiatique à la remise du label**.

La remise est combinée avec une célébration religieuse si cela semble judicieux.

**Le label est, dans la mesure du possible, remis par la présidente ou le président de la CTEC.CH.**

Après la remise officielle du label, le **logo Oecumenica pourra être utilisé pour le projet** et ses canaux de communication (publications, site Internet, etc.).

L'acte certifiant la labellisation indique **la durée de validité du label, en général trois ans** mais cela varie parfois selon le projet.

À la fin de la période de validité, il est possible d'en **demande la prolongation** pour une nouvelle période de trois ans.

**La procédure est la même que lors de la première demande.** La commission évaluera si les conditions d'attribution sont toujours réunies et propose au présidium d'accorder, le cas échéant, une prolongation.

En principe, la prolongation peut être accordée **par voie de correspondance**. Une cérémonie peut être demandée si les auteurs du projet le souhaitent.

État : janvier 2019

Secrétariat général CTEC.CH / Sulgenauweg 26 / Case postale 3016 / 3001 Berne / 031 370 25 01 / [info@agck.ch](mailto:info@agck.ch)